

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 5 NOVEMBRE 2015 - n°9/2015**

*Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion*

**Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire**

PARIS Jean-Claude 1 <sup>er</sup> adjoint	GUERIN Maryline 2 <sup>ème</sup> adjoint	LUQUET Philippe 3 <sup>ème</sup> adjoint
	JEHAN Gabriel	
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	
DESLOGES Gilbert		

**Absents excusés :** BOISHY Martine pouvoir à GUERIN Maryline  
BOUDRY Marc pouvoir à GUERIN Ludovic  
GAOUYAT Claude pouvoir à PARIS Solange

**Secrétaire de séance :** PARIS Jean-Claude

**Le conseil valide le compte-rendu du 12 septembre 2015 ainsi  
que celui du 22 octobre 2015 à l'unanimité.**

**1°) DELIBERATION FINALE CONCORDANTE POUR LA CREATION DE LA  
COMMUNE NOUVELLE**

Suite aux diverses informations transmises aux conseillers lors des réunions passées et notamment celle du 30 octobre 2015 en collaboration avec les conseillers de la commune de Saint Symphorien des Monts, le conseil doit se prononcer sur la création de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération concordante réalisée entre la commune de Buais et de Saint Symphorien des Monts. M. Luquet intervient ensuite pour signaler qu'une légère modification de la charte a été effectuée entre la réunion du 30 octobre et ce jour. Lecture est faite des passages modifiés, ancienne puis nouvelle version.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité (vote à main levée),

- **DECIDE** la création d'une commune nouvelle entre les communes de Buais et Saint Symphorien des Monts
- **DECIDE** que le nom de la commune nouvelle sera Buais-les-Monts.

## 2°) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Lors du conseil en date du 22 octobre dernier, Monsieur le Maire a informé ses conseillers de la réception par les services de la Préfecture de la Manche du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma départemental de coopération intercommunale propose pour le SUD Manche le regroupement des communautés de communes suivantes CC Villedieu Intercom, CC du Val de Sée, CC du Mortainais, CC de Saint Hilaire du Harcouët, CC Avranches Mont Saint Michel, CC du canton de Saint-James.

Les conseillers municipaux doivent donner leur avis sur ce schéma avant le 10 décembre 2015.

Une contre-proposition reprenant le projet ci-dessus mais incluant en plus Granville terre et mer est soumise également.

Le conseil, après en avoir longuement délibéré et à l'unanimité

- **EMET un avis défavorable** au schéma départemental de coopération intercommunale notifié le 30 septembre 2015 ;
- **FAIT PART de son inquiétude** envers un tel schéma qui a des proportions déstabilisantes pour les élus des communes rurales : un regroupement de 102 000 habitants pour près de 200 élus ;
- **FAIT PART de son inquiétude** envers les futurs pôles de décision, de leur appréhension et de leur compréhension envers les problèmes de proximité et les problèmes ruraux ;
- **SOUHAITE garder une structure de proximité** pour les habitants qui permet ainsi une fluidité et une réactivité dans la prise de décisions ;
- **EST FAVORABLE** à un regroupement des communautés de communes de Saint Hilaire du Harcouët et du canton de Saint James ;
- **SOUHAITE** que la mise en œuvre du projet s'accompagne d'une neutralité fiscale.

## 3°) DEVIS ISOLATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part à son conseil de la demande des locataires logés dans l'ancien presbytère, route de Fougerolles, concernant le manque d'isolation et par conséquent la perte de chaleur et la consommation excessive en électricité pour le chauffage.

Nous avons fait appel à diverses entreprises afin d'obtenir des devis.

Après étude des devis reçus, l'entreprise CROCHET de Parigny est la mieux disante en regard de la prestation et du coût.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise CROCHET de Parigny pour un montant de 2 486,11 € TTC (2 260,10€ HT) ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour la signature de tous les documents concernant ces travaux.

Toutefois, l'entreprise CROCHET devra effectuer les travaux avant le 10 décembre prochain afin que le mandatement ai lieu sur le budget investissement de la commune avant la fin de l'année vu la création de la commune nouvelle à compter du 01/01/2016.

#### **4°) DEMANDE DE SUBVENTION pour nouvelle association buaisienne**

Afin que l'ensemble du conseil soit informé de la création d'une nouvelle association buaisienne, Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu annonçant cette création et demandant une subvention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

- **DECIDE** d'accorder à titre exceptionnel, pour la création de cette nouvelle association, une subvention à hauteur de 200 € pour l'année en cours, mandatée dans le chapitre 65 ;
- **DEMANDE** comme le préconise la loi, que l'association transmette la copie du PV d'assemblée, un bilan financier prévisionnel ainsi que les charges engagées par la création de l'association.

#### **5°) QUESTIONS DIVERSES**

*Elections régionales* : M. le Maire rappelle que les élections régionales vont se dérouler les 6 et 13 décembre prochain.

Les membres du conseil sont invités à se positionner sur les créneaux horaires pour assurer une permanence au bureau de vote sur ces deux jours.

	6 décembre 2015	13 décembre 2015
8h à 10h30	Eric COURTEILLE Philippe LUQUET Martine BOISHY	Eric COURTEILLE Philippe LUQUET Martine BOISHY
10h30 à 13h	Jean-Claude PARIS Gilbert DESLOGES Ludovic GUERIN	Jean-Claude PARIS Gilbert DESLOGES Ludovic GUERIN
13h à 15h30	Maryline GUERIN Antoine GAUCHET Gabriel JEHAN	Maryline GUERIN Antoine GAUCHET Gabriel JEHAN
15h30 à 18h	Solange PARIS Patricia HUDSON Robert PETITPAS	Solange PARIS Patricia HUDSON Robert PETITPAS

Ancien parquet de la salle : une partie de l'ancien parquet est stocké dans l'ancien vestiaire de foot, or, il y environ 1 m<sup>3</sup> de parquet touché par la mэрule. Didier propose de le brûler afin d'éliminer au mieux ce champignon. Le conseil valide cette proposition, et pour éviter une contamination, demande à ce que le parquet soit enlevé le plus rapidement possible du local.

Lumières extérieures de la salle : M. JEHAN signale que les lumières extérieures côté terrain de foot restent souvent allumées après utilisation de la salle de convivialité en semaine. Le problème va être étudié, par installation d'interrupteur avec témoin ou autre solution sinon.

Lampadaires défectueux : Mme PARIS et M. JEHAN nous informent que des lampadaires ne fonctionnent pas sur la route de Fougerolles et dans le lotissement des rosiers. Nous avons effectué une relance auprès des services de la STURNO ce même jour.

Clôture lotissement Les camélias : M. Petitpas fait part du métré réalisé avec M. Noury pour la réalisation du complément de clôture en fond du lotissement. Le prix linéaire sera le même que celui de la première partie déjà réalisée. Les panneaux mal placés ont été enlevés, M. Noury propose de laisser les poteaux en place.

Ouverture du secrétariat : Mme Paris signale des plaintes d'administrés par rapport au secrétariat trouvé souvent fermé.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY	Absent – pouvoir à Ludovic GUERIN	Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	Absent – pouvoir à Solange PARIS
Martine BOISHY	Absente – pouvoir à Maryline GUERIN	Gilbert DESLOGES	